Paulic

meunerie

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2026

1 | RAPPORT DE GESTION 4
- INFORMATIONS CONCERNANT LE GROUPE 4
- PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE l'activite 5
- RAPPORT DES COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2026 12

ACTIVITE DU GROUPE – COMPTES CONSOLIDES 14

2 | ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2026 ÉTABLIS SELON LE RÉFÉRENTIEL FRANÇAIS 16

2 | 1 COMPTES CONSOLIDÉS 16

1 | RAPPORT DE GESTION

Dans le présent rapport, le terme « PAULIC » désigne le groupe Paulic Meunerie.

○ INFORMATIONS CONCERNANT LE GROUPE

▪ INFORMATIONS GENERALES SUR PAULIC MEUNERIE SA

Dénomination sociale de la Société mère et nom commercial

La Société a pour dénomination sociale et commerciale : PAULIC Meunerie. Jusqu'au 28 juin 2019, sa dénomination sociale était Minoterie PAULIC.

Lieu et numéro d'enregistrement de la Société, numéro LEI

- La Société est inscrite auprès du RCS de Lorient sous le N°311263685.
- L'identifiant d'entité juridique (LEI) de la Société est le 9695001KHDJG1DTXB725.

Date de constitution et durée

La Société a été constituée pour une durée de 50 ans s'achevant le 27 octobre 2027, puis prorogée pour une durée de 99 ans s'achevant le 27 octobre 2126, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités

La Société a adopté la forme de société anonyme à conseil d'administration aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 18 décembre 2017.

La Société, régie par le droit français, est principalement soumise pour son fonctionnement aux articles L. 225-1 et suivants du Code de commerce. Le siège social de la Société est situé au lieu-dit « Le Gouret » – 56920 Saint-Gérand.

Les coordonnées du Groupe sont les suivantes :

- Téléphone : +33 (0)2 97 51 40 03
- Adresse courriel : investisseurs@paulic.bzh
- Site Internet : www.paulicmeunerie.com

▪ PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la société mère et des filiales dans lesquelles la société mère exerce directement un contrôle exclusif ou une influence notable.

Les sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

❖ SAS GREEN TECHNOLOGIES.

○ PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTIVITE

Fort d'une expertise de quatre générations dans la meunerie, le groupe PAULIC est une « agritech » qui a su combiner le caractère traditionnel de son activité historique de production de farine de froment et de sarrasin en Bretagne, avec l'innovation comme moteur de son développement.

Avec plus de 39 000 tonnes produites en 2025 et plus de 8 millions d'euros de chiffres d'affaires au 30 juin 2026, l'activité du Groupe repose sur la commercialisation de deux gammes de produits :

A. L'une issue de la meunerie traditionnelle (représentant 90% des revenus) composée d'un vaste catalogue de farines de froment et de sarrasin
B. L'autre gamme (ayant généré 10% des revenus) concerne la production de farine et de son, à partir de grains de blé purifiés par un traitement innovant d'ozonation dénommé **Oxygreen©**

Ces gammes de produits s'adressent à une clientèle fidèle d'environ 750 références, composée majoritairement d'industriels (environ 45% du CA en) français de l'agro-alimentaire, de la panification (ateliers de boulangerie et rayons épiceries de GMS pour environ 20%), de négociants (grossistes, confrères, retailers, pour environ 20% du CA) ainsi que d'une clientèle artisanale de boulangers et restaurateurs (crêperies, restaurants, pour environ 15%) concentrée dans le Grand Ouest. Elle compte également des acteurs de l'alimentation animale à travers la vente du son en tant que co-produit résiduel issu de la fabrication de farine, ainsi que des éleveurs d'insectes grâce à un nouveau produit issu du procédé **Oxygreen©**.

Cette diversification de gammes est le fruit d'une politique d'innovation engagée dès 2002 avec l'internalisation d'un laboratoire de contrôle qualité et de R&D qui a conduit le Groupe à collaborer avec une société ayant transposé le traitement de produits à l'ozone à des fins de décontamination/purification des céréales.

▪ APERCU DES ACTIVITÉS

- **La meunerie traditionnelle :**

Expertise historique du Groupe, la meunerie traditionnelle consiste en la production de farines destinées à l'alimentation humaine, principal produit obtenu une fois le blé nettoyé, broyé et écrasé.

1. LES PRODUITS EN MEUNERIE TRADITIONNELLE

En plus de quarante ans d'expérience, le Groupe s'est constitué un large catalogue de près de 140 références de farines, à même de répondre aux besoins d'une clientèle diversifiée.

La sélection de blé permet d'identifier deux grandes familles de produits :

Marchés Meunerie froment traditionnelle	Marchés Meunerie sarrasin traditionnelle
○ Les pâtisseries et biscuiteries industrielles, traiteurs industriels, ○ Les boulangeries artisanales et en GMS, ○ Les distributeurs, négociants et moulins confrères, ○ L'alimentation du bétail et du pet-food à travers la vente de son qui constitue l'écorce d'un grain de blé et le résidu issu de la production de farine	○ La crêperie et biscuiterie industrielle, ○ Les enseignes de distribution, ○ La restauration artisanale

Ce catalogue répond également aux enjeux d'une demande croissante des consommateurs pour toujours plus de naturalité et de sécurité. Le Groupe s'est très vite inscrit dans cette dynamique de marché en apportant une réponse à travers une offre de farines labellisées parmi lesquelles :

1. Des farines « Label Rouge », unique signe officiel qui garantit une qualité supérieure à celle des produits courants de même nature ;
2. Des farines « AB- Agriculture Biologique », certification assurant un niveau de qualité ainsi qu'un mode de production et de transformation respectueux de l'environnement, du bien-être animal et de la biodiversité ; ou encore,
3. Des farines « IGP », appellation identifiant un produit agricole, brut ou transformé, dont la qualité, la réputation, etc. sont liées à son origine géographique et donc à son terroir.

Chacune de ces deux familles, pour répondre à la diversité des besoins de ses clients, compte une large gamme de produits regroupées en grandes catégories dont les principales sont :

- Les farines panifiables pour pain courant,
- Les farines panifiables pour pain de tradition française,
- Les mélanges pour pains spéciaux,
- Les inclusions en fin de pétrin,
- Les farines pâtisserie-traiteur,
- Les farines de fleurage,
- Les farines de riz,
- Les farines pour pet-food,
- Les farines de froment biologiques,
- Les farines de sarrasin,
- Les farines de sarrasin biologiques.

En plus de la profondeur de son catalogue de farines et de mélanges de farines qui génère l'essentiel des ventes, le Groupe développe également un service de farines « à la carte ». Toujours à l'écoute de ses clients, le Groupe propose un service de mouture sur mesure pour répondre à leurs cahiers des charges spécifiques et ainsi les accompagner dans leur propre développement.

1. LE MARCHÉ DE LA MEUNERIE TRADITIONNELLE

Sur un marché national de plus de 1,8 milliard d'euros, Paulic Meunerie fait la différence grâce à un savoir-faire historiquement ancré dans l'**innovation**, la **sécurité** et la **naturalité**. Ces engagements, en phase avec les **grands enjeux agroalimentaires** et les **attentes des consommateurs**, s'illustrent notamment par un **laboratoire de recherche et d'analyse** intégré depuis 2002.

Pour profiter pleinement des opportunités de ses marchés, Paulic Meunerie s'est engagé depuis 2016 dans un vaste programme de modernisation et d'extension industrielle intégrant des outils automatisés « 4.0 » qui lui permet désormais de tripler ses capacités de production.

Depuis l'origine, les **exigences sociales** et e**nvironnementales** sont également au cœur du développement de l'Entreprise : origine France des approvisionnements, filières locales, promotion de filières de blés locaux…

- **Une innovation de rupture : « Oxygreen© »**

Le Groupe Paulic Meunerie est un pionnier technologique dans l'univers très traditionnel de la meunerie. Dans le parfait prolongement de son expertise historique, le Groupe a développé depuis une dizaine d'années, un autre segment de produits issus d'un procédé de production innovant et propriétaire : Oxygreen©.

S'inscrivant naturellement dans les valeurs de naturalité et sécurité du groupe, ce procédé est un traitement d'ozonation permettant la **purification des grains de blés** destinés à la production de farines pour l'alimentation humaine (Qualista®) et de son pour l'alimentation animale (Nourrifibre®).

Cette innovation est le fruit de **15 années de recherche** et de 7 M€ d'investissements. Elle bénéficie de l'appui de l'Institut UniLaSalle, première école agricole française et plateforme de référence dédiée aux applications de l'ozone. L'ozone est le seul oxydant permettant d'éliminer les produits chimiques en ne laissant aucune trace.

Par rapport aux normes européennes :

1. Les taux de pesticides sont divisés par 20
2. Les taux de mycotoxines sont réduits de 30 à 50%

Cette innovation fait aujourd'hui de Paulic Meunerie une Agritech de premier plan par sa capacité à faire de l'innovation technologique un **accélérateur de développement sur ses activités traditionnelles mais aussi un moteur pour conquérir le marché en décollage de l'alimentation des insectes d'élevage (entomoculture)**.

La forte valeur ajoutée dont ces deux produits bénéficient peut se schématiser ainsi :

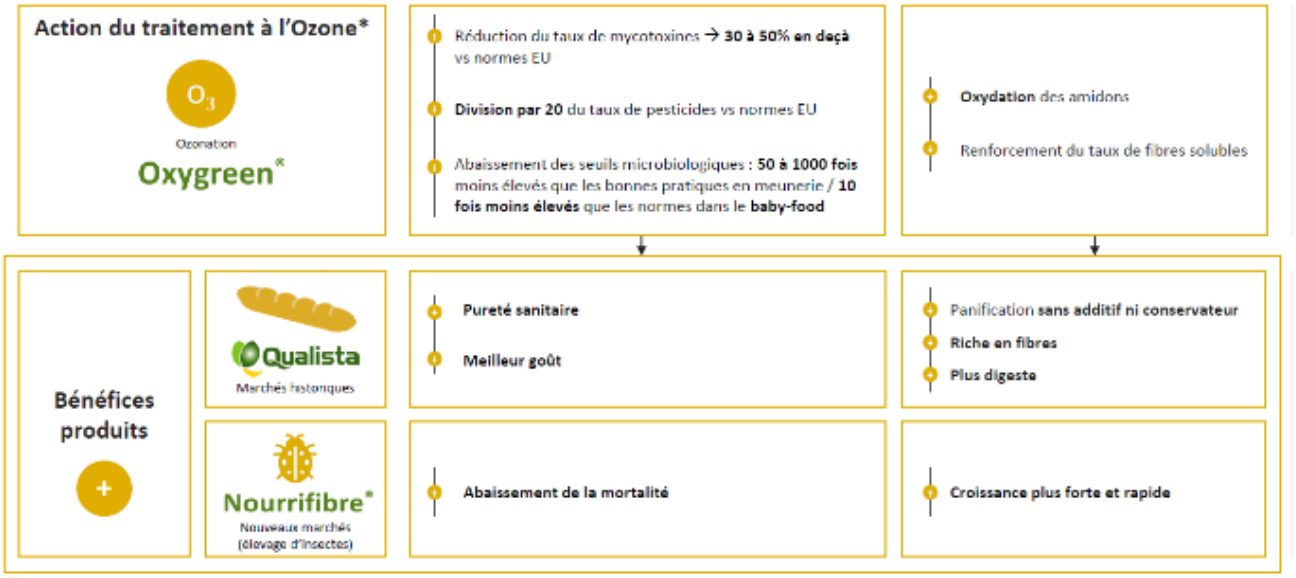

Le procédé Oxygreen© permet de répondre parfaitement aux grands enjeux alimentaires et environnementaux actuels :

1. La naturalité et le refus des pesticides : le traitement à l'ozone décontamine et purifie le grain des germes pathogènes d'origine naturelle ou artificielle ;
2. La nutrition et le refus des additifs : le procédé d'ozonation, grâce à son action oxydante, améliore les qualités nutritionnelles et organoleptiques des produits, les rendant panifiables sans aucun additif et plus riches en fibres solubles.

- **LES PRODUITS ET LEURS AVANTAGES**

Deux familles de produits exploitant le procédé Oxygreen© sont aujourd'hui développées par Paulic Meunerie :

1. **Nourrifibre®**, un son de blé ozoné permettant d'adresser en particulier le marché à forte valeur ajoutée de l'alimentation des insectes d'élevage. Cet aliment purifié bénéficie de propriétés physico-chimiques exceptionnelles avec des niveaux résiduels faibles de pesticides. Ces bénéfices se traduisent par une baisse du taux de mortalité et une croissance accélérée des insectes dans les élevages, source de gains de productivité majeurs pour les professionnels du secteur.
2. **Qualista®**, une farine très haut de gamme axée sur la nutrition santé pour les marchés de panification. Avec Qualista®, Paulic Meunerie dispose d'une farine d'une pureté sanitaire en rupture avec les standards du marché. Cette farine favorise une panification sans additif ni conservateur. Avec une teneur en fibres plus élevée, les produits Qualista®, plus digestes, présentent de nombreux atouts par rapport aux farines traditionnelles et apportent une réponse forte à la demande de « manger sain » des consommateurs. Cette tendance s'inscrit dans la dynamique du marché français du « bio » qui a triplé en 10 ans.

Ces produits permettent également au Groupe de bénéficier d'un effet de levier important sur sa marge brute, les ventes de ces produits présentant un niveau de marge très sensiblement supérieur à celui réalisé sur les produits de meunerie traditionnelle.

En effet, le procédé Oxygreen© présente l'avantage de mieux valoriser 100% du grain (contre environ 80% dans la meunerie traditionnelle) :

- 77% du grain broyé devient de la farine Qualista® pour la panification ;
- 23% du grain qui devient du Nourrifibre® pour l'alimentation des insectes.

Sur la base de prix d'achat du grain[1] et de prix de vente des farines constatés en 2019, les coefficients multiplicateurs appliqués au coût d'achat de la matière première évoluent de la façon suivante après passage du grain dans le réacteur Oxygreen© :

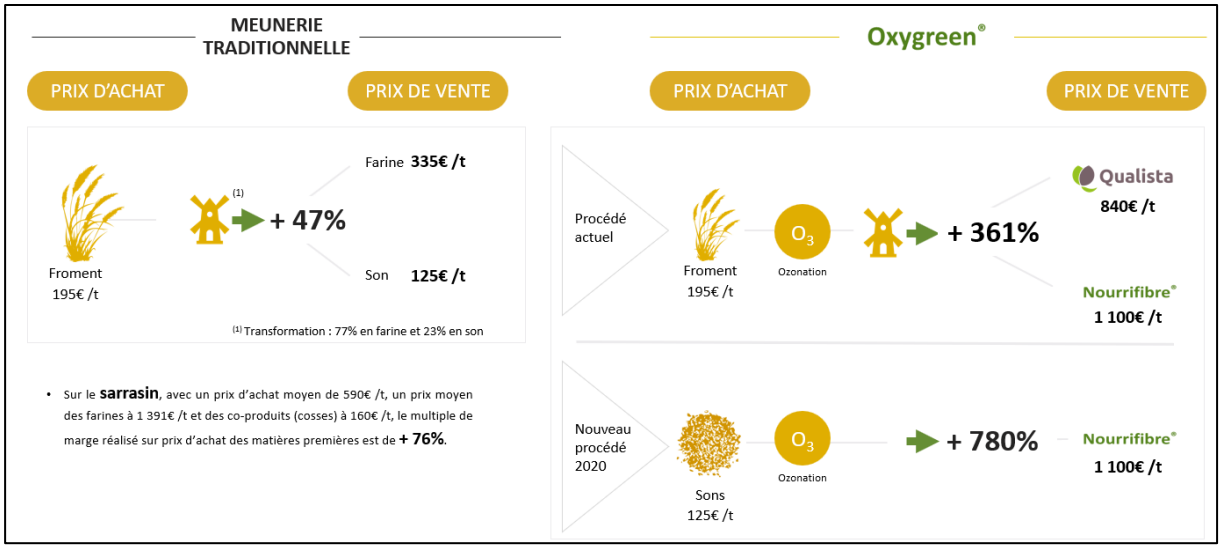

1. La marge sur achat pondérée (77% pour la farine et 23% pour le son) est de 47% en meunerie traditionnelle et passe à 361% après passage dans le réacteur Oxygreen©.

La mise en place de ce nouveau prototype porte une ambition stratégique majeure pour Paulic Meunerie et devrait permettre au Groupe d'accompagner ses ambitions de croissance à l'horizon 2028.

- **LE MARCHÉ DE L'ALIMENTATION A DESTINATION DES INSECTES**

Grâce à ses qualités nutritionnelles, le produit Nourrifibre® s'adresse au marché des éleveurs d'insectes dont les perspectives de marchés à l'échelle mondiale recèlent un énorme potentiel.

<u>Un marché en phase de décollage, attendu en très forte croissance</u>

Les champs d'applications et les marchés adressés par l'entomoculture sont très diversifiés et ne présentent pas tous le même niveau de maturité. Aussi, il n'est pas possible d'établir une estimation de la taille globale du marché de l'entomoculture, prenant en compte toutes les applications existantes.

[1] Source : Prix moyens d'achat constatés dans la comptabilité de Paulic Meunerie.

La protéine d'insectes en constitue une des applications prometteuses portée par deux secteurs :

- Le marché de l'alimentation animale à base d'insectes, au niveau mondial, représentait 687,8 M$ US en 2018 et devait atteindre 1,369 Mds$ US en 2024[2] (dont 400 M$ US serait généré en Europe) ;
- Le marché de l'alimentation humaine à base d'insectes (insectes comestibles) évoluant de 424 M$ US en 2016 à 723 M$ US en 2024 au niveau mondial[3].

Un mode d'élevage durable

La culture d'insectes consomme 95 fois moins de foncier que l'élevage de bétail, 22 fois moins d'eau que l'élevage de bœuf, 350 fois moins d'eau que l'élevage de porc et 220 fois moins d'eau que l'élevage de volaille. Produire 1 kg de grillon consomme 12 fois moins d'intrants que produire 1 kg de bœuf et 4 fois moins que pour produire 1 kg de volaille ou de porc.

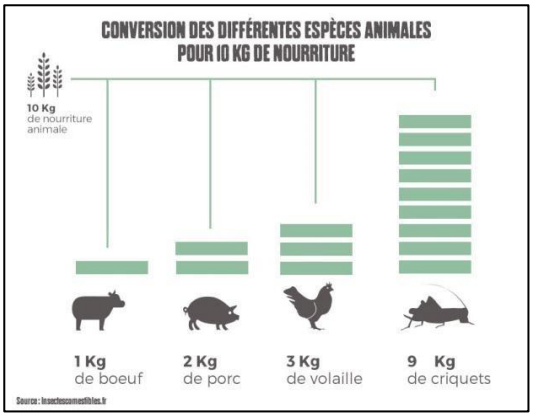

De plus, les insectes présentent un taux de protéines plus élevé que les animaux d'élevage traditionnel. Ce constat s'inscrit dans un contexte global où la demande mondiale en protéines devrait progresser de 40% d'ici à 2030[4], cela permet d'envisager les insectes comme une alternative crédible aux autres protéines animales.

Environnement concurrentiel

A l'échelle européenne, 71% des acteurs de l'entomoculture utilisent du son de blé pour alimenter leurs insectes.

Les concurrents de Paulic Meunerie sur le marché du son destiné à l'alimentation des insectes sont l'ensemble des meuniers conventionnels et biologiques.

A ce jour, aucun son, conventionnel ou biologique, pouvant approcher les qualités sanitaires et nutritionnelles de Nourrifibre® et ses bénéfices pour les insectes n'est connu, ni du Groupe, ni de son partenaire scientifique, l'Institut Polytechnique UniLaSalle.

[2] Source : Mordor Intelligence : Global Insect Feed Market 2019-2024
[3] Source : Bioclips Vol.25, no26,26 septembre2017 (Persistence Market Research,2018 - Global edible Insects market from 2017 to 2024)
[4] https://www.lesechos.fr/pme-regions/hauts-de-france/cargill-utilisera-les-proteines-a-base-dinsectes-dinnovafeed-pournourrir-des-poissons-1036742

Nourrifibre® se démarque de ses concurrents, qui fournissent des co-produits de céréales traditionnels, par les propriétés du son de blé préalablement ozoné, qui accélère la croissance et le poids des insectes, et réduit ou minimise le risque de mortalité inopinée induite par les résidus de pesticides et présence de bactéries, moisissures et champignons.

* : Par rapport à l'alimentation conventionnelle d'insectes - Sources UniLasalle

<u>De nombreux débouchés supplémentaires comme relais de croissance</u>

Au-delà de l'alimentation animale ou humaine, les produits issus de l'élevage d'insectes s'adressent à de nombreux marchés : la pisciculture, la fabrication de biocarburants, la pollinisation, la lutte contre les espèces nuisibles aux cultures, la fertilisation des plantes, la production de chitine, l'industrie chimique... De plus, l'élevage en lui-même ouvre les portes du marché du recyclage de biodéchets, grâce aux larves de mouches soldat noires qui sont particulièrement efficaces pour digérer de grandes quantités de déchets organiques en un temps réduit (4 à 5 fois leur poids en 10 jours).

Le schéma ci-dessous présente l'ensemble des débouchés de l'élevage d'insectes :

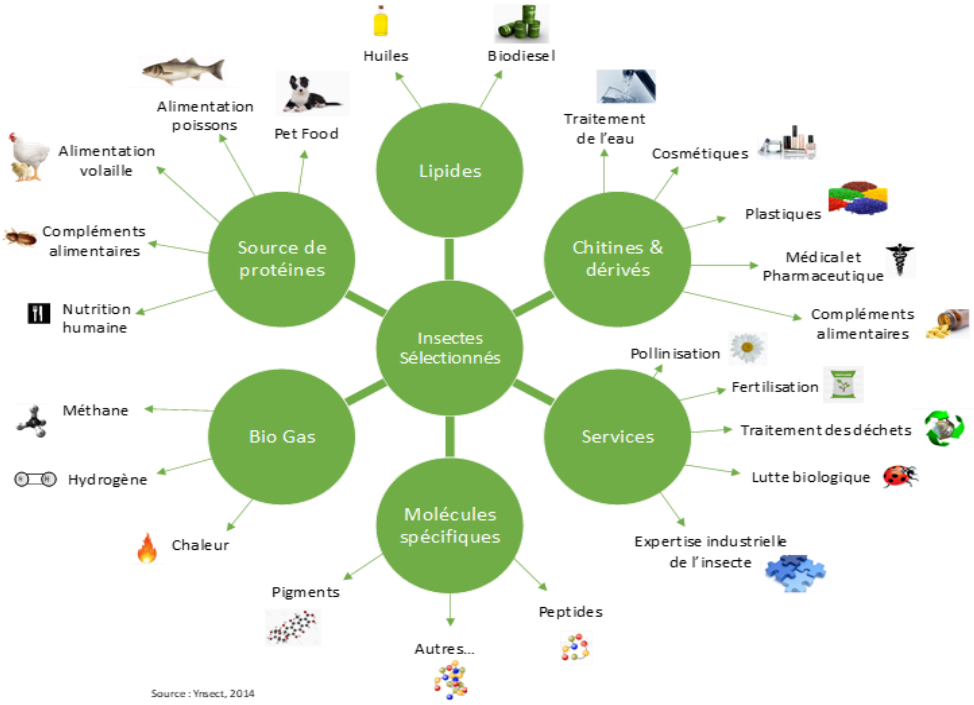

○ RAPPORT DES COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2026

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Conseil d'Administration, conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires à l'effet de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la Société et des résultats de notre gestion, au cours du semestre clos le 30 juin 2026 et soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice.

▪ EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DU PREMIER SEMESTRE CLOS LE 30 JUIN 2026

Évolution de l'activité

Au premier semestre 2026, le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 8,3 M€, contre 8,7 M€ au premier semestre 2025, soit un recul de 4,4 %. Les volumes commercialisés atteignent 18 055 tonnes, en diminution de 2,5 %.

L'activité a été pénalisée au second trimestre par un décalage temporaire du calendrier des livraisons à un client majeur de la grande distribution. La demande a également été plus irrégulière sur certains marchés industriels dans un contexte économique assez contrasté, qui a vu la cessation ou la transformation d'activité chez certains clients grands comptes de Paulic Meunerie.

Les volumes de farines de froment demeurent proches de ceux du premier semestre 2025, avec un recul limité à 0,9 %. Les farines de sarrasin et de riz poursuivent leur développement, avec une progression de 16,3 % des volumes et de 12,0 % du chiffre d'affaires.

Progression de la marge brute

La marge brute s'établit à 3,16 M€, contre 2,91 M€ au premier semestre 2025, soit une progression de 8,6 %. Le taux de marge brute atteint 38,0 %, contre 33,5 % sur la période précédente.

La marge brute s'apprécie en valeur grâce à une politique d'achat particulièrement ajustée et des prises d'opportunités sur certains lots en blé tendre et en blé noir.

Le taux de marge brute s'apprécie également dans un contexte de fin de cycle baissier sur les marchés en 2025. Le recul des prix du blé entrainant ceux de la farine, impacte mécaniquement ce taux.

Enfin, l'appréciation de la marge brute doit être considérée au regard de l'augmentation des coûts logistiques. Pour la majeure partie de la clientèle, le transport est intégré au prix de vente de la farine. Le chiffre d'affaires et la marge brute comprennent ainsi la rémunération de cette prestation (Gasoil + 17 k€ et transport sur vente +49 k€).

Évolution des charges de personnel

Les charges de personnel atteignent 1,149 M€, contre 0,984 M€ sur la période précédente. Cette appréciation s'explique par certains doublonnages de poste afin de former de nouveaux personnels en vue de départs en retraite.

Elle s'explique aussi par des embauches de personnel en production et en conditionnement, en avance de phase, en prévision de nouvelles entrées en relations avec des clients grands comptes, qui ne se sont pas concrétisées sur le premier semestre, mais tendent à se matérialiser sur la fin de l'exercice.

La masse salariale revient sur une trajectoire maitrisée pendant le second semestre, dans l'attente des entrées en relations.

Hausse des provisions pour dépréciations de créances clients

L'année 2025 avait été l'occasion de constater une forte augmentation de notre risque client sur des signatures industrielles. Certains de ces risques se sont soldés par des provisions enregistrées au premier semestre 2026 et une révision de notre politique de gestion des créances relatives à ces signatures. Au global, le semestre est marqué par un renforcement des dépréciations de créances clients, avec une dotation de 116,0 K€, contre 16,5 K€ au premier semestre 2025.

Modernisation des équipements de production

À la fin du premier semestre 2026, la Société a engagé un programme de modernisation de ses équipements de production, représentant une enveloppe d'environ 500 K€. Ce programme vise à améliorer le rendement et l'automatisation de la tour de préparation des blés.

Sa mise en œuvre s'accompagne de dépenses complémentaires d'équipements comptabilisées en charges qui contribuent à la hausse du poste « Petits équipements et outillage » (+34 k€).

Dossier de contrôle fiscal

La société PAULIC MEUNERIE SA a fait l'objet d'un contrôle fiscal. Dans ce contexte, l'administration fiscale remet en cause le CIR 2021 pour 448K€. Elle n'a pas communiqué pour le moment de notification de paiement. Des discussions sont toujours en cours avec le service de vérification fiscale. Une note détaillée a été adressée par la société au service de vérification, mettant en évidence les incohérences manifestes du comité scientifique en charge de l'analyse de ce dossier, ainsi que le caractère essentiellement formel des observations formulées, en vue d'obtenir un nouvel examen scientifique du dossier à l'origine du redressement. Il n'a pas été constaté de provision pour risques dans les comptes clos le 30/06/2026.

▪ EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LE 1ER JUILLET 2026

Poursuite et financement du programme de modernisation

Au second semestre 2026, la Société a poursuivi le programme de modernisation de ses équipements de production engagé à la fin du premier semestre, dont l'enveloppe est d'environ 500 K€. Via le changement de certains matériels, ce programme vise à améliorer le rendement économique sur matière première de la tour de préparation des blés et à renforcer l'automatisation des installations, donc leurs plages de disponibilité, en vue d'une extension des plages de production.

Depuis le 1er juillet 2026, la Société a concrétisé l'entrée en relation avec un nouveau partenaire bancaire régional (Crédit Mutuel de Bretagne) et souscrit un emprunt bancaire de 450 K€ destiné à contribuer au financement de son programme d'investissement.

ACTIVITE DU GROUPE – COMPTES CONSOLIDES

- **Périmètre de consolidation**

Les comptes consolidés du Groupe regroupent les comptes de la société mère et des filiales dans lesquelles la société mère exerce directement un contrôle exclusif ou une influence notable.

Les sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

❖ SAS GREEN TECHNOLOGIES.

NB : La société PAULIC MEUNERIE a absorbé la société MOULIN DU PAVILLON par voie de fusion simplifiée en date du 9 novembre 2020 avec effet rétroactif au 1er juillet 2020.

- **Activité du Groupe sur le premier semestre 2026 et analyse du compte de résultat**

Le chiffre d'affaires ressortant des comptes consolidés semestriels au 30 juin 2026 s'élève à 8.313.652€ contre un chiffre d'affaires de 8.692.671€ au 30 juin 2025.

Les charges du personnel s'élèvent à (1.149.330)€ au 30 juin 2026 contre (984.358)€ au 30 juin 2025.

Le résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition s'élève à un résultat bénéficiaire de 6.749€ au 30 juin 2026, contre un résultat bénéficiaire de 218.293€ au 30 juin 2025.

Les comptes semestriels établis au 30 juin 2026 font ressortir un résultat net (part du groupe) déficitaire de (57.578)€ contre un résultat net (part du groupe) bénéficiaire de 93.019€ au 30 juin 2025.

Il apparait enfin que les capitaux propres (part du groupe) s'élèvent à 6.984.758€ au 30 juin 2026 contre 7.070.192€ au 31 décembre 2025.

- **Analyse du bilan**

L'examen du bilan appelle les constatations suivantes :

1. À l'actif

L'actif immobilisé s'élève en valeur nette à 11.985.298 euros au 30 juin 2026 contre à 12.553.817 euros au 31 décembre 2025.

L'actif circulant représente une valeur nette de 4.188.990 euros au 30 juin 2026 contre 3.998.283 euros au titre de l'exercice précédent.

2. Au passif

Au cours du semestre écoulé, les capitaux propres totalisent 6.984.758 euros contre 7.070.192 euros au 31 décembre 2025.

Les provisions pour risques et charges ressortent à 92.577 euros au cours du semestre écoulé.

Les dettes, toutes échéances confondues, figurent pour un montant de 9.096.953 euros au 30 juin 2026 contre 9.400.824 euros au 31 décembre 2025 et comprennent notamment :

Emprunts et dettes auprès des établissement de crédits	4.663.178 €
Emprunts et dettes financières diverses	2.113 €
Avances et acomptes reçus sur la commande	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2.669.417 €
Dettes fiscales et sociales	651.578 €
Autres dettes	208.011 €
Produits constatés d'avance	
TOTAL	**8.194.297 €**

* * *

Saint-Gérand, le 22 octobre 2026.

_____

Pour le Conseil d'administration
Jean Paulic
Président du Conseil d'administration - Directeur Général

2 | ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2026 ÉTABLIS SELON LE RÉFÉRENTIEL FRANÇAIS

2 | 1 COMPTES CONSOLIDÉS

1. Bilan consolidé
2. Compte de résultat consolidé
3. Tableau des flux de trésorerie
4. Tableau de variation des capitaux propres

BILAN CONSOLIDE

		30-juin-2026	31-déc.-2025
En €uros	**Note**	**Net**	**Net**
Ecarts d'acquisition			
Frais de recherche et développement		357 010	420 589
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires		12 530	15 532
Fonds de commerce		1 350 504	1 350 504
Immobilisations incorporelles en cours		748 417	748 417
Immobilisations incorporelles	**5 / 6**	**2 468 461**	**2 535 042**
Terrains et constructions		4 326 309	4 449 970
Installations tech., matériels et outillages industriels		4 579 864	4 997 009
Autres immobilisations corporelles		244 383	215 338
Immobilisations corporelles en cours		251 540	207 440
Immobilisations corporelles	**5 / 6**	**9 402 095**	**9 869 757**
Titres de participation		7 384	7 384
Autres immobilisations financières		107 358	141 635
Immobilisations financières	7	**114 741**	**149 019**
Actif immobilisé		**11 985 298**	**12 553 817**
Stocks de matières premières et approvisionnements	8	687 505	550 739
Stocks de produits finis et marchandises	8	888 263	749 921
Avances et acomptes versés sur commandes		13 462	28 087
Clients et comptes rattachés	9	768 588	778 055
Autres créances	10	1 640 552	1 640 987
Compte de régularisation actif	10	137 702	216 419
Disponibilités	11	52 917	34 074
Actif circulant		**4 188 990**	**3 998 283**
TOTAL ACTIF		**16 174 288**	**16 552 102**

En €uros	**Note**	**30-juin-2026**	**31-déc.-2025**
Capital social		1 522 978	1 522 978
Primes		7 718 987	7 718 987
Réserves consolidées		(2 828 531)	(3 073 319)
Résultat de l'exercice		(57 579)	244 788
Autres fonds propres		628 903	656 758
Capitaux propres - Part du groupe	**12**	**6 984 758**	**7 070 192**
Intérêts minoritaires	**12**		
Provisions pour risques et charges	**13**	**92 577**	**81 086**
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	14	3 985 790	4 578 193
Emprunts et dettes financières diverses	14	1 150 527	1 140 150
Avances et acomptes reçus sur commande		33 133	20 524
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15	2 359 024	1 949 577
Dettes fiscales et sociales	15	668 781	699 921
Autres dettes	16	83 232	115 214
Produits constatés d'avance	17	816 467	897 245
Total dettes		**9 096 953**	**9 400 824**
TOTAL PASSIF		**16 174 288**	**16 552 102**

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En €uros	Note	30/06/2026 (6 mois)	30/06/2025 (6 mois)	Exercice 2025
Chiffre d'affaires	18	8 313 652	8 692 671	18 324 393
Autres produits d'exploitation	19	278 405	327 455	373 467
Achats et variation de stocks	20	(5 154 782)	(5 783 958)	(11 716 583)
Autres achats et charges externes	21	(1 370 084)	(1 206 445)	(2 574 024)
Impôts, taxes et versements assimilés		(65 652)	(68 096)	(155 485)
Charges de personnel	22	(1 149 330)	(984 358)	(2 062 495)
Autres charges d'exploitation	26	(7 708)	(3 946)	(27 450)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	25	(837 753)	(755 031)	(1 494 583)
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		**6 749**	**218 293**	**667 241**
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition				
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		**6 749**	**218 293**	**667 241**
Charges et produits financiers		(70 229)	(74 463)	(402 405)
Charges et produits exceptionnels		0	(26 390)	15 500
Impôts sur les résultats		5 902	(24 422)	(35 548)
Résultat net des entités intégrées	**27**	**(57 578)**	**93 019**	**244 788**
Quote-part dans les résultats des entités mises en équivalence				
Résultat net de l'ensemble consolidé		**(57 578)**	**93 019**	**244 788**
Intérêts minoritaires				
Résultat net (part du Groupe)		**(57 578)**	**93 019**	**244 788**

Résultat par action	***(0,01)***	***0,02***	***0,05***
Résultat dilué par action	***(0,01)***	***0,02***	***0,05***

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

En €uros	Note	30/06/2026 (6 mois)	Exercice 2025	30/06/2025 (6 mois)
Résultat net consolidé		(57 579)	244 788	93 019
Amortissements et provisions	6 / 9 /13	721 779	1 428 507	734 414
Plus et moins-values de cession		850	0	0
Impôts différés	29	(5 902)	35 548	24 422
Capacité d'autofinancement		**659 149**	**1 708 842**	**851 854**
Variation des frais financiers		**2 113**	**1 891**	**3 458**
Variation des stocks	8	(275 108)	(34 311)	(326 419)
Variation des créances d'exploitation	9 / 10	8 190	114 026	20 999
Variation des dettes d'exploitation	15 /16	390 916	(820 198)	(395 517)
Variation nette exploitation		**123 998**	**(740 483)**	**(700 936)**
Variation des créances hors exploitation	10	29 146	158 383	170 018
Variation des dettes hors exploitation	16	(77 523)	(27 723)	(64 111)
Variation des charges et produits constatés d'avance	10 / 17	(2 062)	(271 388)	(52 358)
Variation nette hors exploitation		**(50 438)**	**(140 728)**	**53 549**
Variation du besoin en fonds de roulement		**75 673**	**(879 320)**	**(643 930)**
Flux de trésorerie générés par l'activité		**734 822**	**829 522**	**207 925**
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	5	(1 625)	(4 999)	(5 499)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	5	(110 762)	(136 570)	(3 272)
Acquisitions d'immobilisations financières	7	(500)	(43 775)	(4 801)
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	5	2 250	0	0
Cessions d'immobilisations financières	7	34 778	71 150	69 950
Trésorerie nette/ acquisitions de filiales		0	0	0
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		**(75 859)**	**(114 193)**	**56 378**
Augmentation de capital		0	0	0
Variation des subventions d'investissement		0	0	0
Emissions d'emprunts	14	2 631	6 601	0
Remboursement d'emprunts	14	(679 604)	(1 327 069)	(662 944)
Variation des comptes courants d'associés	14	22 771	93 378	92 099
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		**(654 203)**	**(1 227 089)**	**(570 845)**
Variation de la trésorerie		**4 760**	**(511 760)**	**(306 542)**
Trésorerie d'ouverture		(631 365)	(119 605)	(119 605)
Trésorerie de clôture		(626 605)	(631 365)	(426 147)
dont comptes bancaires débiteurs		*7 961*	*4 304*	*18 386*
dont concours bancaires courants		*(679 522)*	*(665 439)*	*(678 450)*
dont VMP		*44 529*	*29 352*	*232 652*
dont caisse		*428*	*419*	*1 265*

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

Capitaux propres	Nombre d'actions	Capital	Prime d'émission	Réserves consolidées	Résultat de la période	Autres	Total Capitaux propres - Part Groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres
Total capitaux propres au 31/12/2024	**4 615 085**	**1 522 978**	**7 718 987**	**(2 526 049)**	**(547 271)**	**650 304**	**6 818 948**	**0**	**6 818 948**
Affectation du résultat 31/12/2024				- 547 271	547 271		0		0
Augmentation de capital							0		0
Subventions d'investissement						6 454	6 454		6 454
Résultat de l'exercice 31/12/2025					244 788		244 788		244 788
Total capitaux propres au 31/12/2025	**4 615 085**	**1 522 978**	**7 718 987**	**(3 073 320)**	**244 788**	**656 758**	**7 070 190**	**0**	**7 070 190**
Affectation du résultat 31/12/2025				244 788	- 244 788		0		0
Augmentation de capital							0		0
Subventions d'investissement						(27 855)	(27 855)		(27 855)
Résultat de l'exercice 30/06/2026					(57 578)		(57 578)		(57 578)
Total capitaux propres au 30/06/2026	**4 615 085**	**1 522 978**	**7 718 987**	**(2 828 532)**	**(57 578)**	**628 903**	**6 984 757**	**0**	**6 984 757**

GROUPE PAULIC MEUNERIE

NOTES ANNEXES

NOTES ANNEXES

NOTE 1 : LA SOCIETE

Le groupe PAULIC MEUNERIE est spécialisé dans la production de farines artisanales et industrielles destinées aux professionnels de la boulangerie, de la crêperie et de l'industrie alimentaire en France et à l'étranger. Les moulins sont situés en centre Bretagne et produisent des farines de froment et de blé noir.

Un des moulins est équipé du procédé expérimental de traitement des grains à l'ozone Oxygreen®, permettant de développer des produits à haute valeur ajoutée à destination de la boulangerie et de l'alimentation d'insectes.

La société PAULIC MEUNERIE SA est cotée en bourse sur le marché Euronext Growth depuis le 18 février 2020.

NOTE 2 : BASES DE PREPARATION DES COMPTES CONSOLIDES

Les présents comptes consolidés au 30 juin 2026 ont été préparés conformément aux comptes présentés dans le cadre de l'offre au public et de l'inscription des actions de la société PAULIC MEUNERIE aux négociations sur le marché Euronext Growth. Ils ont été établis en conformité avec les règles et principes comptables français et arrêtés par le Conseil d'Administration réuni le 22 octobre 2026.

Les comptes consolidés au 30 juin 2026 sont établis sur une base volontaire, dans la mesure où la société n'est pas astreinte à établir des comptes consolidés.

Les états financiers du Groupe ont été établis en euros. Tous les montants mentionnés dans la présente annexe aux états financiers sont libellés en euros, sauf indication contraire.

2.1. Méthodes de consolidation

Les états financiers des sociétés dans lesquelles PAULIC MEUNERIE SA exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale.

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont consolidées sur la base de leurs comptes arrêtés au 30 juin 2026, mis en harmonie avec les principes comptables retenus par le Groupe. La durée de l'exercice est de 6 mois pour toutes les sociétés.

Toutes les transactions importantes entre les sociétés consolidées sont éliminées.

L'intégration globale consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- Répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits « intérêts minoritaires » ;
- Eliminer les opérations en comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

2.2. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation est le suivant au 30 juin 2026 :

Sociétés consolidées	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
SA PAULIC MEUNERIE	**Mère**	**Mère**	Intégration globale
SAS GREEN TECHNOLOGIE	100	100	Intégration globale

Au 31 décembre 2025, le périmètre de consolidation comprenait les sociétés suivantes :

Sociétés consolidées	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
SA PAULIC MEUNERIE	**Mère**	**Mère**	Intégration globale
SAS GREEN TECHNOLOGIE	100	100	Intégration globale

IG : intégration globale

2.3. Référentiel comptable

Les comptes consolidés du groupe PAULIC MEUNERIE sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en France. Les dispositions du règlement n°99.02 du Comité de Réglementation Comptable, homologué le 22 juin 1999, et remplacé par le nouveau règlement comptable ANC 2020-01 sont appliqués.

Les principes et méthodes comptables appliqués par le groupe PAULIC MEUNERIE sont décrits dans les § 2.3 et suivants.

Les méthodes de référence appliquées sont les suivantes :

Méthodes de référence	Application
Provisions retraites et coûts assimilés	oui
Méthode des profits à l'avancement pour les contrats LT	N/A

2.4. Jugements et estimations de la direction

La préparation des états financiers nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui ont un impact sur les montants d'actifs et passifs à la clôture, ainsi que sur les éléments de résultat des exercices présentés. Ces estimations tiennent compte des données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportant des aléas.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et passifs, qui ne peuvent être obtenus directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. Les principales estimations concernent :

- Le Crédit d'Impôt Recherche,
- L'évaluation des frais de recherche et développement activés au regard des avantages économiques futurs attendus.

2.5. Ecart d'acquisition

Lors de l'acquisition des titres d'une filiale consolidée, les éléments identifiables de l'actif acquis et du passif pris en charge, retraités selon les normes du Groupe, sont évalués à leur juste valeur pour le Groupe. Celui-ci dispose de l'année qui suit l'exercice de l'acquisition pour finaliser ces évaluations.

L'écart d'acquisition correspond à l'écart constaté, à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre :

- Le coût d'acquisition de ses titres (y compris les frais afférents nets d'impôts),
- Et la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Le Groupe n'a pas constaté d'écart d'acquisition car la société Moulin du Pavillon a été créée par la société PAULIC MEUNERIE en 2002.

La société PAULIC MEUNERIE a acquis la société GREEN TECHNOLOGIE le 31 octobre 2019 pour 510 079€ sur la base d'une situation nette retraitée de 104 018€. L'écart d'acquisition qui en résulte est affecté en totalité aux brevets relatifs au procédé OXYGREEN©, soit un écart d'évaluation des brevets de 406 061€. Cet écart d'évaluation est amorti sur 5 ans à compter du 31/10/2019 ; l'amortissement de l'écart d'acquisition est comptabilisé en exploitation compte tenu de son affectation aux brevets Oxygreen©. Il est totalement amorti au 31/12/2025.

NOTE 3. METHODES ET REGLES D'EVALUATION

Les principes et méthodes d'évaluation appliqués par le Groupe sont détaillés dans les paragraphes suivants.

3.1. Immobilisations incorporelles

Frais de recherche et développement

Le Groupe applique la méthode préférentielle d'immobilisation de ses coûts de développement. Les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si les six critères suivants sont cumulativement remplis :

- ✓ Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- ✓ Intention de la société d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
- ✓ Capacité de celle-ci à utiliser ou à vendre cet actif incorporel,
- ✓ Démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif. L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité,

- ✓ Disponibilité de ressources techniques, financières et autres appropriées afin d'achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle, et
- ✓ Capacité d'évaluation de façon fiable des dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Compte tenu de leur nature, ces frais sont inscrits dans les comptes consolidés sur la ligne « immobilisations incorporelles ». Les dépenses ne vérifiant pas ces critères demeurent comptabilisées en charges de l'exercice où elles ont été encourues.

Les frais de recherche et développement correspondent :

- Au programme de R&D « Qualista Expert » visant à développer et mettre sur le marché une farine de blé tendre dont la signature nutritionnelle sera améliorée (glycémie, régulation de la glycémie, régulation du transit, régulation de l'appétit) en s'appuyant sur les effets positifs du procédé Oxygreen©,
- Au développement d'un nouveau prototype de procédé Oxygreen© de traitement à l'ozone de 3ème génération,

Ils sont amortis linéairement, à compter de la date de mise à disposition du prototype, ce qui correspond à la durée d'utilisation minimale estimée.

Conformément au règlement ANC n°2015-06, la valeur comptable des frais de développement est testée dès lors qu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est réalisé en comparant la valeur nette comptable de l'actif, à sa valeur recouvrable qui correspond à la plus élevée des deux valeurs suivantes : la juste valeur diminuée du coût de sortie ou la valeur d'utilité. Si la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable, une perte de valeur est comptabilisée.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles correspondent principalement à des brevets farines amortis linéairement sur la durée de protection et à des logiciels amortis linéairement sur une période de 3 ans.

3.2. Fonds commercial

Les fonds commerciaux ont été acquis par les sociétés du groupe au fur et à mesure de leur développement historique, soit à l'occasion de croissances externes, soit dans le cadre d'acquisition de portefeuille de clients de confrères.

Les droits de mouture consistent en un droit à écraser une certaine quantité de blé tendre pour produire de la farine à destination de la consommation humaine en France. Ces droits ne concernent donc pas l'alimentation animale, le blé noir, ni les exportations. Ces droits de mouture sont cessibles et louables.

Dans le cadre des nouvelles règles concernant les actifs incorporels (règlement ANC 2015-06), applicables pour la première fois aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016, le groupe a analysé la durée d'utilisation des fonds commerciaux.

Les fonds commerciaux et droits de mouture ayant une durée d'utilisation non limitée, ils ne font l'objet d'aucun amortissement.

Des tests de dépréciation sont réalisés tous les ans sur les fonds commerciaux non amortis (y compris en l'absence d'indice de perte de valeur). Ces tests consistent à comparer la valeur nette comptable figurant à l'actif à sa valeur actuelle.

Ces tests sont réalisés au niveau de l'actif ou du groupe d'actifs en fonction du mode de gestion et de suivi des activités par l'entité.

Les valeurs actuelles correspondent aux valeurs d'utilité calculées sur la base de l'actualisation des cash-flows futurs issus des business plans établis par la direction sur la base des critères suivants :

- ✓ Hypothèse opérationnelle : Croissance des activités du groupe dans la meunerie traditionnelle ;
- ✓ Périmètre : croissance organique exclusivement ;
- ✓ Durée du business plan : 5 ans ;
- ✓ Taux d'actualisation des cash flows futurs : 8.62%

Les valeurs actuelles des droits de mouture sont également appréciées au vu de l'évolution de leur cours à la date de clôture de l'exercice.

Les dépréciations constatées ne peuvent faire l'objet de reprises ultérieures.

A la clôture de l'exercice, la valeur actuelle est supérieure à la valeur nette comptable, ce qui justifie l'absence de dépréciation.

3.3. Immobilisations corporelles

Les éléments corporels sont évalués à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Eléments	Durées
Constructions	15 à 30 ans
Installations générales, agencements	10 à 20 ans
Installations techniques	5 à 10 ans
Matériel et outillage	3 à 15 ans
Matériel de transport	3 à 7 ans
Matériel de bureau, informatique	3 à 10 ans
Mobilier	3 à 10 ans

Les amortissements dérogatoires sont portés en réserve après calcul de l'impôt différé.

3.4. Subventions d'investissements

Seule la quote-part des subventions dont les conditions suspensives de versement ont été levées a été comptabilisée. Elle suit le même rythme que les amortissements des immobilisations qu'elles permettent de financer.

Dans les comptes individuels, les subventions d'investissement sont inscrites parmi les capitaux propres. La quote-part de subvention virée au compte de résultat est comptabilisée en produits exceptionnels.

Dans les comptes consolidés, ces subventions sont transférées dans un compte de régularisation passif (produits constatés d'avance), ce qui leur donne le caractère de crédits différés. La quote-part de subvention virée au compte de résultat au rythme de l'amortissement desdits immobilisations faisant l'objet des subventions, est comptabilisée en produits d'exploitation.

Le traitement antérieur applicable aux subventions comptabilisées en produits constatés d'avance au 31 décembre 2020 se poursuit jusqu'à la reprise complète de ces subventions au compte de résultat (application prospective du règlement ANC 2020-01).

Les subventions accordées à compter du 1er janvier 2021 sont désormais inscrites dans les capitaux propres consolidés pour leur montant net d'impôt. Dans ce cas, conformément au PCG, la subvention est à reprendre par résultat sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de l'actif subventionné.

3.5. Opérations de location financement

Le Groupe applique la méthode préférentielle prescrite par la règlementation française lui permettant de capitaliser les contrats de location financements.

Les contrats de crédit-bail immobilier et mobilier sont retraités comme si les biens correspondants avaient été acquis à crédit dès lors qu'ils transfèrent au groupe la quasi-totalité des risques inhérents à la propriété de l'actif loué. Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan pour leur valeur vénale à la date d'acquisition et amorties en fonction de leur durée de vie économique estimée détaillée dans le point 3.3. En contrepartie, une dette financière du même montant apparait au bilan et s'amortit suivant le plan de remboursement du crédit-bail souscrit. Les contrats de location dans lesquels le bailleur ne transfère pas la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété de l'actif sont classés en tant que contrats de location simple, les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

3.6 Immobilisations financières

Ce poste est essentiellement constitué :

- D'une participation minoritaire de 8,3% au capital de la société SAS ALLIANCE FARINE pour 5 K€ et des parts sociales du Crédit Agricole pour 2,2K€,
- De prêts accordés à des boulangers,
- De dépôts et cautionnements versés.

Ils sont valorisés au coût d'achat historique. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

3.7. Stocks et produits en cours

Les stocks de matières et marchandises ont été évalués à leur coût d'acquisition. Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Les produits finis et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise.

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Les profits internes, inclus dans les stocks des sociétés du groupe, ne sont pas éliminés, leurs montants n'étant pas significatifs.

Le cycle de production du groupe ainsi que le délai de rotation des stocks entrainent une absence de risque significatif de dépréciation de ces derniers.

3.8. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Elles sont dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Le groupe observe une politique de dépréciation systématique en fonction de l'antériorité des factures concernées. Cette politique générale s'enrichit d'une approche au cas par cas afin d'adapter le niveau de provision au contexte propre à chaque relation si nécessaire.

3.9. Trésorerie

La trésorerie est exclusivement constituée par des liquidités immédiatement disponibles.
Les découverts bancaires figurent en dettes financières courantes.

3.10. Capital

Les éléments relatifs au capital social sont décrits dans la Note 12 de la présente annexe.

3.11. Provisions et passifs éventuels

Le groupe applique le règlement CRC n° 2000-06 sur les passifs.

Les provisions pour risques sont constituées pour faire face à l'ensemble des risques et charges connus jusqu'à l'établissement définitif des comptes.

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers, dans la mesure où elle peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources pour le Groupe.

Un passif éventuel est :

- Soit une obligation potentielle de l'entité à l'égard d'un tiers résultant d'événements dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ;
- Soit une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

3.12. Provisions pour indemnités de départ à la retraite

La loi française exige, le cas échéant, le versement d'une indemnité de départ à la retraite. Cette indemnité est déterminée en fonction de l'ancienneté et du niveau de rémunération au moment du départ. Les droits sont uniquement acquis pour les salariés présents dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Les indemnités légales et conventionnelles sont évaluées pour chacun des salariés du Groupe PAULIC présent à la clôture en fonction de son ancienneté théorique le jour de son départ en retraite, selon les dispositions de la norme IAS 19 révisée "Avantages du personnel", conformément à la recommandation 2013-02 de l'ANC.

Le montant de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière, fait l'objet d'une provision. Les hypothèses retenues pour l'exercice 2026 sont les suivantes (méthode des unités de crédits projetées) :

- Taux annuel de revalorisation des salaires (inflation comprise) : 1 %
- Taux de mobilité (turn over) : 5% de 15 à 49 ans – 0% à partir de 50 ans
- Âge de départ à la retraite : 64 ans
- Modalités de départ en retraite : à l'initiative du salarié
- Taux annuel d'actualisation : 4.02%
- Taux de charges sociales patronales : 28 % pour non-cadres, 50% pour cadres et 34€ pour les agents de maitrise.

Les hypothèses retenues pour l'exercice 2026 sont les mêmes, notamment le taux d'actualisation retenu (3,60%).

3.13. Emprunts et dettes financières

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. Les frais d'émissions des emprunts sont immédiatement pris en charge.

Les intérêts courus sont comptabilisés au passif, au taux d'intérêt prévu dans le contrat.

3.14. Impositions différées

Les comptes consolidés intègrent l'impôt exigible et l'impôt différé.

Afin d'assurer une meilleure représentation de la situation fiscale différée, le groupe utilise la méthode du report variable qui tient compte pour le calcul des impôts différés, des conditions d'imposition connues à la fin de l'exercice. Les effets dus aux changements des taux d'impôts s'inscrivent en compte

de résultat des exercices sur lesquels ces modifications sont applicables. Le taux utilisé au 30 juin 2026 est de 25 %.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans un futur proche.

Les comptes consolidés enregistrent des impôts différés résultant pour l'essentiel :

- De l'annulation des provisions réglementées
- De la constatation de l'impôt sur les subventions d'investissement
- Des différences temporaires entre le résultat fiscal et le résultat retraité
- Du retraitement des crédits-baux
- Des déficits fiscaux reportables dans la mesure où l'actif constaté est certain à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils concernent une même entité fiscale.

3.15. Comptabilisation du chiffre d'affaires

Les revenus du Groupe sont de deux natures :

- Des ventes de produits finis et de manière plus marginale, de marchandises : ces ventes sont reconnues en chiffre d'affaires lors du transfert de propriété qui intervient généralement lors de l'expédition du produit manufacturé au client (sauf incoterm spécifique).

- Des prestations de services telles que l'écrasement de blé pour le compte de clients, des analyses pour divers acteurs ou encore la refacturation de frais de transport) : elles sont généralement reconnues en chiffre d'affaires à l'issue de leur exécution où elles font l'objet d'une facturation.

3.16. Marge brute

La marge brute correspond au chiffre d'affaires réalisé diminué des achats de matières premières et de marchandises variations de stock inclues.

3.17. Produits et charges exceptionnels

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des évènements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

3.18. Crédit d'Impôt Recherche

Le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) est octroyé aux entreprises par l'administration fiscale afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1er janvier 2005, au sein de la Communauté européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire. Les dépenses prises en compte pour le calcul du crédit d'impôt recherche concernent uniquement les dépenses de recherche.

En l'absence de position de l'ANC sur le classement du crédit impôt recherche (CIR) à retenir dans les comptes consolidés établis en règles françaises, les entreprises ont donc en référence la documentation « Mémento Lefebvre consolidé », le choix entre deux possibilités :

- maintenir le classement du CIR retenu dans les comptes sociaux soit en diminution de l'impôt sur les résultats
- propre aux comptes consolidés de requalifier le CIR en tant que subvention d'exploitation.

Ainsi, le groupe PAULIC MEUNERIE a décidé de retenir cette seconde position et donc de comptabiliser son crédit impôt recherche en « autres produits d'exploitation » s'agissant d'une aide destinée à soutenir les efforts en matière de recherche.

Au titre des exercices clos les 31 décembre 2024 et 2025, Paulic Meunerie n'a pas enregistré de CIR dans ses comptes.

3.19. Résultat par action

Le résultat net consolidé de base par action est obtenu en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

En l'absence d'instruments dilutifs, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

NOTE 4. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

4.1 Evénements significatifs des périodes présentées

4.1.1 Évolution de l'activité

Au premier semestre 2026, le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 8,3 M€, contre 8,7 M€ au premier semestre 2025, soit un recul de 4,4 %. Les volumes commercialisés atteignent 18 055 tonnes, en diminution de 2,5 %.

L'activité a été pénalisée au second trimestre par un décalage temporaire du calendrier des livraisons à un client majeur de la grande distribution. La demande a également été plus irrégulière sur certains marchés industriels dans un contexte économique assez contrasté, qui a vu la cessation ou la transformation d'activité chez certains clients grands comptes de Paulic Meunerie.

Les volumes de farines de froment demeurent proches de ceux du premier semestre 2025, avec un recul limité à 0,9 %. Les farines de sarrasin et de riz poursuivent leur développement, avec une progression de 16,3 % des volumes et de 12,0 % du chiffre d'affaires.

4.1.2 Progression de la marge brute

La marge brute s'établit à 3,16 M€, contre 2,91 M€ au premier semestre 2025, soit une progression de 8,6 %. Le taux de marge brute atteint 38,0 %, contre 33,5 % sur la période précédente.

La marge brute s'apprécie en valeur grâce à une politique d'achat particulièrement ajustée et des prises d'opportunités sur certains lots en blé tendre et en blé noir.

Le taux de marge brute s'apprécie également dans un contexte de fin de cycle baissier sur les marchés en 2025. Le recul des prix du blé entrainant ceux de la farine, impacte mécaniquement ce taux.

Enfin, l'appréciation de la marge brute doit être considérée au regard de l'augmentation des coûts logistiques. Pour la majeure partie de la clientèle, le transport est intégré au prix de vente de la farine. Le chiffre d'affaires et la marge brute comprennent ainsi la rémunération de cette prestation (Gasoil + 17 k€ et transport sur vente +49 k€).

4.1.3 Évolution des charges de personnel

Les charges de personnel atteignent 1,149 M€, contre 0,984 M€ sur la période précédente. Cette appréciation s'explique par certains doublonnages de poste afin de former de nouveaux personnels en vue de départs en retraite.

Elle s'explique aussi par des embauches de personnel en production et en conditionnement, en avance de phase, en prévision de nouvelles entrées en relations avec des clients grands comptes, qui ne se sont pas concrétisées sur le premier semestre, mais tendent à se matérialiser sur la fin de l'exercice.

La masse salariale revient sur une trajectoire maitrisée pendant le second semestre, dans l'attente des entrées en relations.

4.1.4 Hausse des provisions pour dépréciations de créances clients

L'année 2025 a été l'occasion de constater une forte augmentation de notre risque client sur des signatures industrielles. Certains de ces risques se sont soldés par des provisions enregistrées au premier semestre 2026 et une révision de notre politique de gestion des créances relatives à ces signatures. Au global, le semestre est marqué par un renforcement des dépréciations de créances clients, avec une dotation de 116,0 K€, contre 16,5 K€ au premier semestre 2025.

4.1.5 Modernisation des équipements de production

À la fin du premier semestre 2026, la Société a engagé un programme de modernisation de ses équipements de production, représentant une enveloppe d'environ 500 K€. Ce programme vise à améliorer le rendement et l'automatisation de la tour de préparation des blés.

Sa mise en œuvre s'accompagne de dépenses complémentaires d'équipements comptabilisées en charges qui contribuent à la hausse du poste « Petits équipements et outillage » (+34 k€).

4.1.6 Contrôle fiscal

La société PAULIC MEUNERIE SA a fait l'objet d'un contrôle fiscal. Dans ce contexte, l'administration fiscale remet en cause le CIR 2021 pour 448K€. Elle n'a pas communiqué pour le moment de notification de paiement. Des discussions sont toujours en cours avec le service de vérification fiscale. Une note détaillée a été adressée par la société au service de vérification, mettant en évidence les incohérences manifestes du comité scientifique en charge de l'analyse de ce dossier, ainsi que le caractère essentiellement formel des observations formulées, en vue d'obtenir un nouvel examen scientifique du dossier à l'origine du redressement. Il n'a pas été constaté de provision pour risques dans les comptes clos le 30/06/2026.

4.2 Evénements postérieurs à la clôture et perspectives d'avenir

4.2.1 Poursuite et financement du programme de modernisation

Au second semestre 2026, la Société a poursuivi le programme de modernisation de ses équipements de production engagé à la fin du premier semestre, dont l'enveloppe est d'environ 500 K€. Via le changement de certains matériels, ce programme vise à améliorer le rendement économique sur matière première de la tour de préparation des blés et à renforcer l'automatisation des installations, donc leurs plages de disponibilité, en vue d'une extension des plages de production.

Depuis le 1er juillet 2026, la Société a concrétisé l'entrée en relation avec un nouveau partenaire bancaire régional (Crédit Mutuel de Bretagne) et souscrit un emprunt bancaire de 450 K€ destiné à contribuer au financement de son programme d'investissement.

NOTE 5. ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Au 30 juin 2026, la valeur brute des immobilisations se détaille comme suit :

IMMOBILISATIONS	Au 1er janvier 2026	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	Au 30 juin 2026
Frais de recherche et développement	742 900				742 900
Concessions, brevets, marques, licences	1 511 659	1 625			1 513 284
Fonds commercial et droits de moutures	1 350 504				1 350 504
Immobilisations incorporelles en cours	748 417				748 417
Immobilisations incorporelles	**4 353 480**	**1 625**	**0**	**0**	**4 355 105**
Terrains	155 798				155 798
Constructions	6 400 791				6 400 791
Installations techniques	11 135 001	42 625			11 177 626
Installations techniques en location financement	801 965				801 965
Autres immobilisations corporelles	935 504	24 037	(3 100)		956 441
Autres immos corporelles en location financement	856 086			66 758	922 844
Immobilisations corporelles en cours	207 441	44 100			251 541
Immobilisations corporelles	**20 492 586**	**110 762**	**(3 100)**	**66 758**	**20 667 006**
TOTAL	**24 846 066**	**112 387**	**(3 100)**	**66 758**	**25 022 111**

Au 30 juin 2026, le montant des immobilisations incorporelles en cours s'élève à 748 K€.

Ce poste correspond au programme de R&D « Qualista Expert » visant à développer et mettre sur le marché une farine de blé tendre dont la signature nutritionnelle sera améliorée (glycémie, régulation de la glycémie, régulation du transit, régulation de l'appétit) en s'appuyant sur les effets positifs du procédé Oxygreen©.

La ventilation des immobilisations incorporelles en cours est indiquée dans le tableau ci-dessous :

Immobilisations incorporelles en cours	Au 31 décembre 2024	Dépenses activées sur 2025	Mises en services 2025	Au 31 décembre 2025	Dépenses activées sur 2026	Mises en services 2026	Au 30 juin 2026
Oxygreen 3ème génération	0		0	0		0	0
Qualista Expert	748 418			748 418			748 418
Nouveau procédé Blé noir	0			0			0
Nouveau logiciel	0			0			0
Refonte site internet	8 787		(8 787)	0		0	0
Total	**757 205**	**0**	**(8 787)**	**748 418**	**0**	**0**	**748 418**

Le poste « Fonds commercial » comprend des fonds de commerce pour 656 K€ et droits de mouture pour 694K€.

Les autres immobilisations corporelles sont constituées d'agencements pour 582 K€, de matériels de transport pour 208 K€ et de matériels de bureau et informatiques pour 166K€.

NOTE 6. ETAT DES AMORTISSEMENTS

Au 30 juin 2026, les amortissements des immobilisations se détaillent comme suit :

IMMOBILISATIONS	Au 1er janvier 2026	Dotations	Diminutions	Autres mouvements	Au 30 juin 2026
Frais de recherche et développement	322 311	63 579			385 890
Concessions, brevets, marques, licences	1 496 127	4 627			1 500 754
Fonds commercial et droits de moutures					
Immobilisations incorporelles	**1 818 438**	**68 206**	**0**	**0**	**1 886 644**
Aménagements terrains	112 547	205			112 752
Constructions	1 994 073	123 457			2 117 530
Installations techniques	6 389 822	421 103			6 810 925
Installations techniques en location financement	550 138	38 667			588 805
Autres immobilisations corporelles	868 690	15 478			884 168
Autres immos corporelles en location financement	707 560	43 172			750 732
Immobilisations corporelles	**10 622 830**	**642 082**	**0**	**0**	**11 264 912**
TOTAL DES AMORTISSEMENTS	**12 441 268**	**710 288**	**0**	**0**	**13 151 556**

Les tests de dépréciation des fonds commerciaux et droits de mouture n'ont conduit à la constatation d'aucune perte de valeur justifiant une provision.

NOTE 7. ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Au 30 juin 2026, les immobilisations financières se détaillent comme suit :

IMMOBILISATIONS	Au 1er janvier 2026	Augmentations / Dotations	Diminutions	Variation de périmètre	Au 30 juin 2026
Titres de participation	7 384				7 384
Prêts	15 000				15 000
Autres immobilisations financières	141 635	500	(34 778)		107 357
Valeurs brutes	**164 019**	**500**	**(34 778)**	**0**	**129 741**
Titres de participation	0				0
Prêts	(15 000)				(15 000)
Autres immobilisations financières	0				0
Dépréciations	**(15 000)**	**0**	**0**	**0**	**(15 000)**
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES NETTES	**149 019**	**500**	**(34 778)**	**0**	**114 741**

Les titres de participations comprennent :

- Des parts sociales CREDIT AGRICOLE pour 2,2K€ ;
- Une participation minoritaire de 8,3% au capital de la société SAS ALLIANCE FARINE pour 5 K€ ;

Les prêts sont accordés à des boulangers. Le dernier prêt, accordé à la société Kerguelen Developpement pour 15 K€ en 2017, a été totalement déprécié.

Les autres immobilisations financières correspondent principalement au versement sur 2019 d'une retenue de garantie de 12.5 K€ à BPI à l'occasion d'un prêt « Croissance Industrie » de 800 K€ au titre

du programme d'extension du Moulin du Gouret, et du fonds de garantie relatif à la mise en place du factor pour 94.5 K€.

NOTE 8. STOCKS

Les stocks se détaillent de la façon suivante :

En €uros	30-juin-2026	31-déc.-2025
Stocks de matières premières	687 505	550 739
Stocks de produits finis et marchandises	888 263	749 921
Total	**1 575 768**	**1 300 660**

Aucune dépréciation n'est comptabilisée sur les stocks au titre des exercices présentés.

NOTE 9. CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

En €uros	30-juin-2026	31-déc.-2025
Clients et comptes rattachés	977 148	870 642
Provisions pour dépréciations	(208 561)	(92 587)
VALEURS NETTES	**768 588**	**778 055**

Au 30 juin 2026, la variation des provisions pour dépréciations s'analyse comme suit :

En €uros	Au 1er janvier 2026	Augmentations / Dotations	Diminutions	30-juin-2026
Provisions pour dépréciations	(92 587)	(115 973)		(208 561)
TOTAL	**(92 587)**	**(115 973)**	**0**	**(208 561)**

NOTE 10. AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

Les autres créances et comptes de régularisation actif se présentent comme suit :

	30-juin-2026		
En €uros	**Total**	**< 1 an**	**> 1 an**
Etat, Crédit d'Impôt Recherche	0	0	
Etat, Crédit d'Impôt Mécénat	0	0	
Etat, Impôt sur les sociétés	0	0	
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	231 370	231 370	
Impôts différés actif	1 318 712		1 318 712
Autres créances fiscales	8 636	8 636	
Subventions à recevoir	0	0	
Autres créances	81 834	81 834	
Sous-Total	**1 640 552**	**321 840**	**1 318 712**
Charges constatées d'avance	131 574	131 574	
Charges à répartir sur plusieurs exercices	6 128	5 224	904
Valeurs brutes	**1 778 254**	**458 638**	**1 319 616**
Provisions pour dépréciations			
Valeurs nettes	**1 778 254**	**458 638**	**1 319 616**

Les impôts différés actifs sont principalement liés aux déficits fiscaux reportables.

NOTE 11. DISPONIBILITES

La trésorerie nette est principalement constituée de concours bancaires courants.

En €uros	**30-juin-2026**	**31-déc.-2025**
Valeurs mobilières de placement	44 529	29 352
Comptes bancaires courants	7 961	4 304
Caisse	428	419
Concours bancaires courants	(679 522)	(673 587)
Trésorerie nette	**(626 605)**	**(631 365)**

Le poste « Valeurs mobilières de placement » est constitué :

- Du compte de liquidité relatif à l'animation du titre pour 44 K€,
- De la souscription d'obligations pour 197 K€.

Les obligations ont été dépréciées sur en 2025 à hauteur de 197K€.

NOTE 12. CAPITAL SOCIAL

Aucune modification du capital n'est intervenue au cours du 1er semestre 2026.

Il est par ailleurs rappelé que le Groupe n'a émis aucune valeur mobilière donnant accès au capital.

Contrat de liquidité

PAULIC MENEURIE a confié l'animation de son titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de Déontologie de l'AMAFI reconnu par l'Autorité des Marchés Financiers. Pour la mise en œuvre de ce contrat, une somme de 150 k€ a été initialement portée au crédit du compte de liquidité le 14 février 2020.

Les acquisitions d'actions propres sont comptabilisées dans le poste « valeurs mobilières de placement ». Les pertes et profits liés aux achats et ventes d'actions propres sont comptabilisés dans le résultat financier. A ce titre, un gain net de 15 k€ est constatée dans le résultat financier.

Autres fonds propres

Les autres fonds propres sont relatifs à deux subventions comptabilisées dans ce poste conformément au nouveau règlement ANC 2020-01 (description en note 3.4).

Elles correspondent à :
- la subvention d'investissement de 800 K€ accordée par BPI France le 18 février 2021 dans le cadre du plan de relance pour soutenir l'installation du réacteur d'ozonation Oxygreen © de 3ème génération ;
- la quote-part pour laquelle les conditions suspensives sont levées (soit 214 K€) de la subvention d'investissement accordée par la région Bretagne et le FEDER le 7 avril 2021 pour 500 K€ au total relative au programme de R&D « Qualista Expert ».

Elles sont comptabilisées pour leur montant net d'impôt, soit respectivement 468 K€ et 160K€.

NOTE 13. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Au 30 juin 2026, les provisions pour risques et charges se détaillent comme suit :

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Au 1er janvier 2026	Dotations	Diminutions	Au 30 juin 2026
Prov. indemnités de départ à la retraite	81 086	11 491	0	92 577
Total	**81 086**	**11 491**	**0**	**92 577**

La société PAULIC MEUNERIE SA a fait l'objet d'un contrôle fiscal. Dans ce contexte, l'administration fiscale remet en cause le CIR 2021 pour 448K€. Elle n'a pas communiqué pour le moment de notification de paiement. Des discussions sont toujours en cours avec le service de vérification fiscale. Une note détaillée a été adressée par la société au service de vérification, mettant en évidence les incohérences manifestes du comité scientifique en charge de l'analyse de ce dossier, ainsi que le caractère essentiellement formel des observations formulées, en vue d'obtenir un nouvel examen scientifique du dossier à l'origine du redressement. Il n'a pas été constaté de provision pour risques dans les comptes clos le 30/06/2026.

NOTE 14. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

L'évolution des emprunts et des dettes financières se présente comme suit :

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	Au 1er janvier 2026	Emissions	Remboursements	Au 30 juin 2026
Préfinancement plan investissement	0			0
Emprunts auprès des établissements de crédit	4 578 193	2 113	(594 516)	3 985 790
Emprunts auprès des établissements de crédit	**4 578 193**	**2 113**	**(594 516)**	**3 985 790**
Dettes financières - Location financement	333 437	66 758	(85 088)	315 108
Billets à ordre	0			0
Concours bancaires courants	673 586	5 935		679 522
Comptes courants d'actionnaires	133 127	22 771		155 897
Emprunts et dettes financières diverses	**1 140 150**	**95 464**	**(85 088)**	**1 150 526**
Total	**5 718 343**	**97 577**	**(679 604)**	**5 136 316**

Echéancement (en €) au 30 juin 2026	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	3 985 790	1 165 295	1 964 046	856 448
Dettes financières - Location financement	315 108	138 177	176 931	
Concours bancaires courants	679 522	679 522		
Comptes courants d'actionnaires	155 897	155 897		
Total	**5 136 316**	**2 138 891**	**2 140 977**	**856 448**
dont partie à taux variable	1 071 095	903 969	167 125	0
dont partie à taux fixe	4 065 221	1 234 922	1 973 852	856 448
dont partie à taux non rémunérée				

Emprunts auprès des établissements de crédit

La société dispose d'une enveloppe de 3 750 k€ de prêts immobiliers pour financer les investissements du site de Saint-Gérand. La totalité de l'enveloppe est débloquée depuis le 31 décembre 2020.

Elle a également débloqué la totalité de l'enveloppe de 1 815 K€ de prêts matériels obtenus en 2017.
La société avait souscrit à 4 autres nouveaux emprunts sur l'exercice 2020, à savoir :

- un emprunt de 100 k€ auprès de BPGO et de 100 k€ auprès du Crédit Agricole pour le financement de l'acquisition des titres Green Technologies
- un emprunt de 620 k€ auprès de la BPI qui finance un programme de recherche et développement du nouveau procédé ozonation 2ème génération.
- Un emprunt de 200 k€ auprès de BPGO pour le financement de l'acquisition d'une ensacheuse.

Sur l'exercice 2021, la société a souscrit à 4 nouveaux emprunts PGE pour un montant total de 1 900 K€ auprès de CEB (1 000K€), BNP (300K€), CA (300 K€) et BPGO (300K€).

Sur l'exercice 2022, la société a souscrit à 2 nouveaux emprunts pour un montant total de 300 K€ comme suit :

- 1 emprunt « rebond » pour 50 K€ auprès de BPI ;
- 1 emprunt « Innov » pour 250 K€ auprès de BPI.

Il n'y a pas eu de souscription d'emprunt sur les exercices 2023, 2024, 2025 et le 1er semestre 2026.

Crédits-baux

La société a réalisé fin décembre 2024 une opération de lease-back concernant une ligne de palétisation acquise en juin 2024 pour 252 000€. La société a souscrit 3 nouveaux contrats sur le 1er semestre 2026 pour 66.7K€.

Comptes courants d'associés

Ils concernent principalement le compte courant d'associés du dirigeant du groupe Monsieur Jean Paulic pour 156 K€.

Covenants financiers

Les emprunts bancaires n'ont pas fait l'objet de clauses de respect de ratios financiers.

NOTE 15. DETTES D'EXPLOITATION

En €uros	30-juin-2026	31-déc.-2025
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	2 359 024	1 949 577
Dettes sociales	575 415	583 180
Dettes fiscales (TVA, …)	93 366	116 741
Total	**3 027 805**	**2 649 498**

NOTE 16. AUTRES DETTES

Les autres dettes concernent des dettes relatives aux fournisseurs d'immobilisations dans le cadre du programme d'extension du moulin sur le site de Saint-Gérand. Leurs échéances sont inférieures à un an.

En €uros	30-juin-2026	31-déc.-2025
Fournisseurs d'immobilisations	83 231	111 912
Autres dettes	0	3 300
Total	**83 231**	**115 213**

NOTE 17. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les produits constatés d'avance concernent les subventions d'investissement résultant d'aides accordées par les organismes publics pour la réalisation du programme d'extension du moulin sur le site de Saint-Gérand pour lesquelles le produit sera reconnu au rythme de l'amortissement desdits immobilisations.

Elles se ventilent de la façon suivante :

Subventions	Montant de la subvention accordée	Cash restant à recevoir au 30.06.2026	Subvention nette comptabilisée au 30.06.2026	30 juin 2026		31 décembre 2025	
				Cash reçu	Produits comptabilisés en exploitation	Cash reçu	Produits comptabilisés en exploitation
Pontivy communauté	100 000		62 000		2 000		4 000
France Agrimer	20 873		12 943		417		835
Région Bretagne	725 989		349 699		33 720		67 439
Feader	818 669		391 825		44 641		81 686
BPI France Relance	800 000		624 161		37 140	98 243	89 635
Feader Innovation	500 000	285 623	214 377				
Total	**2 965 531**	**285 623**	**1 655 004**	**0**	**117 918**	**98 243**	**243 595**

Dont comptabilisation en produits constatés d'avance *816 467*
Dont comptabilisation en autres fonds propres *838 537*

Comme indiqué dans le point 3.4, seule la quote-part de subvention, dont les conditions suspensives sont levées, est comptabilisée. Ainsi, pour la subvention accordée par FEADER INNOVATION de 500 K€ 42,8% de celle-ci est reconnu. En l'absence d'investissement sur l'exercice, le taux de reconnaissance de cette subvention n'a pas bougé.

NOTE 18. CHIFFRES D'AFFAIRES

Au premier semestre, le CA consolidé s'établit à 8,3 M€, contre 8,7 M€ au premier semestre 2025, soit un recul de 4,4 %. Les volumes commercialisés atteignent 18 055 tonnes, en diminution de 2,5 %.

L'activité a été pénalisée au second trimestre par un décalage temporaire du calendrier des livraisons à un client majeur de la grande distribution. La demande a également été plus irrégulière sur certains marchés industriels dans un contexte économique assez contrasté, qui a vu la cessation d'activité de quelques clients grands comptes de Paulic Meunerie.

Les volumes de farines de froment demeurent proches de ceux du premier semestre 2025, avec un recul limité à 0,9 %. Les farines de sarrasin et de riz poursuivent leur développement, avec une progression de 16,3 % des volumes et de 12,0 % du chiffre d'affaires.

L'évolution du chiffre d'affaires est la suivante :

En €uros	30-juin-2026		30-juin-2025	
Ventes de marchandises	154 187	2%	152 589	2%
Ventes de produits finis	8 053 544	97%	8 445 029	97%
Prestations de services	105 921	1%	95 054	1%
Chiffre d'affaires	**8 313 652**	**100%**	**8 692 671**	**100%**

Le poste ventes de produits finis intègre le chiffre d'affaires réalisé en vente de farines de froment, de blé noir et des co-produits (sons et cosses). Il reprend également les ventes de produits issus du procédé Oxygreen : la farine Qualista et les Nourrifibre®, pour un montant cumulé de 282 K€ sur le 1er semestre 2026 contre 317 K€ le 1er semestre 2025.

Le poste ventes de marchandises consiste en le négoce de produits additionnels à destination de nos clients boulangers (améliorants, graines et sacheries diverses).

Les prestations de services intègrent les analyses effectuées par notre laboratoire auprès d'acteurs de la région et la refacturation du transport à nos clients éloignés.

La répartition géographique du chiffre d'affaires au cours des exercices présentés est la suivante :

En €uros	**30-juin-2026**		**30-juin-2025**	
Ventes - France	8 052 299	97%	8 375 834	96%
Ventes Export	261 353	3%	316 838	4%
Europe	*261 353*	*100%*	*316 838*	*100%*
Reste du monde				
Chiffre d'affaires	**8 313 652**	**100%**	**8 692 671**	**100%**

NOTE 19. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation se décomposent de la façon suivante :

En €uros	**30-juin-2026**	**30-juin-2025**
Production stockée	141 356	199 901
Production immobilisée	0	0
Reprises sur amort. et prov.	0	4 368
Transfert de charges	0	0
Quote part subventions d'investissement reprise en résultat	117 918	122 681
Subvention d'exploitation	2 084	
Crédit Impôt Recherche	0	0
Autres produits	17 047	504
Autres produits d'exploitation	**278 405**	**327 455**

NOTE 20. MARGE BRUTE

En €uros	30-juin-2026	30-juin-2025
Chiffres d'affaires	8 313 652	8 692 671
Achats consommés	(5 154 782)	(5 783 958)
Marge Brute globale	**3 158 870**	**2 908 714**
Taux de marge brute	*38%*	*33%*

La marge brute s'apprécie en valeur grâce à une politique d'achat particulièrement ajustée et des prises d'opportunités sur certains lots en blé tendre et en blé noir.

Le taux de marge brute s'apprécie également dans un contexte de fin de cycle baissier sur les marchés en 2025. Le recul des prix du blé entrainant ceux de la farine, impacte mécaniquement ce taux.

Enfin, l'appréciation de la marge brute doit être considérée au regard de l'augmentation des coûts logistiques. Pour la majeure partie de la clientèle, le transport est intégré au prix de vente de la farine. Le chiffre d'affaires et la marge brute comprennent ainsi la rémunération de cette prestation (Gasoil + 17 k€ et transport sur vente +49 k€).

NOTE 21. AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Les autres achats et charges externes se décomposent de la façon suivante :

En €uros	30-juin-2026	30-juin-2025
Achats non stockés, matériels, fournitures	395 830	327 145
Sous-traitance générale	4 078	2 647
Locations et charges locatives	84 748	89 504
Entretiens et réparations	241 253	243 129
Primes d'assurance	91 438	81 686
Etudes et recherches	43 313	43 573
Personnel extérieur	5 598	0
Honoraires	144 866	124 485
Publicité	31 654	8 411
Transport	261 942	202 423
Frais de déplacement, missions et réceptions	24 658	22 053
Autres (téléphone, services bancaires …)	40 705	61 389
Autres achats et charges externes	**1 370 084**	**1 206 445**

Les achats non stockés sont principalement constitués des frais d'électricité et de carburant.

Le poste « frais d'études et recherches » correspond à des frais de laboratoires engagés à des fins de contrôle interne.

Le poste « Honoraires » comprend notamment des commissions sur ventes de Nourrifibre® pour 45 K€ et des frais de courtage sur la vente de son.

NOTE 22. CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel se décomposent comme suit :

En €uros	30-juin-2026	30-juin-2025
Salaires et traitements	890 280	759 124
Charges sociales	259 050	225 234
Charges de personnel	**1 149 330**	**984 358**
Taux moyen de charges sociales	*29%*	*30%*

Les charges de personnel atteignent 1,149 M€, contre 0,984 M€ sur la période précédente. Cette appréciation s'explique par certains doublonnages de poste afin de former de nouveaux personnels en vue de départs en retraite.

Elle s'explique aussi par des embauches de personnel en production et en conditionnement, en avance de phase, en prévision de nouvelles entrées en relations avec des clients grands comptes, qui ne se sont pas concrétisées sur le premier semestre, mais tendent à se matérialiser sur la fin de l'exercice.

La masse salariale revient sur une trajectoire maitrisée pendant le second semestre, dans l'attente des entrées en relations.

NOTE 23. EFFECTIFS

L'évolution des effectifs moyens est la suivante :

En €uros	30-juin-2026	30-juin-2025
Cadres	2	2
Agents de maîtrise et techniciens	17	16
Employés / ouvriers	29	27
Effectifs	**48**	**45**

NOTE 24. REMUNERATION DU DIRIGEANT

En €uros	30-juin-2026	30-juin-2025
Rémunération allouée au président directeur général	0	0
Total	**0**	**0**

NOTE 25. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATION ET PROVISIONS

En €uros	30-juin-2026	30-juin-2025
Dotations aux amortissements sur immobilisations	710 288	736 415
Dotations aux provisions sur actif circulant	115 973	16 474
Dotations aux amortissements des charges à répartir	0	2 142
Dotations aux provisions pour retraites	11 491	
Total	**837 753**	**755 031**

Les dotations aux amortissements des charges à répartir concernent l'étalement des frais d'émissions d'emprunt.

Les dotations aux provisions sur actifs circulants sont relatives à la dépréciation de créances clients.

Les dotations aux amortissements sont ventilées de la façon suivante :

En €uros	30-juin-2026	30-juin-2025
Immobilisations incorporelles	68 206	68 640
Immobilisations corporelles	642 082	667 775
Total	**710 288**	**736 415**

NOTE 26. AUTRES CHARGES

Les autres charges se décomposent comme suit :

En €uros	30-juin-2026	30-juin-2025
Redevances		
Pertes sur créances irrécouvrables	12 506	
Autres charges	(4 798)	3 946
Total	**7 708**	**3 946**

NOTE 27. RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier se décompose comme suit :

En €uros	30-juin-2026	30-juin-2025
Autres produits financiers	5	(4 898)
Produits cession de VMP	15 177	
Reprise provisions pour dépréciation des prêts		
Produits financiers	**15 182**	**(4 898)**
Intérêts sur emprunts (retraitements de crédit-bail inclus)	44 323	52 720
Intérêts bancaires	16 246	13 254
Intérêts sur comptes courants d'associés	2 771	2 068
Charges cession de VMP		1 523
Autres charges financières	22 071	0
Provisions pour dépréciation VMP		
Charges financières	**85 411**	**69 565**
Total	**(70 229)**	**(74 463)**

NOTE 28. RESULTAT EXCEPTIONNEL

En €uros	30-juin-2026	30-juin-2025
Autres produits exceptionnels	(0)	10 247
Produits de cession d'immobilisations	0	0
Reprises provisions		
Produits exceptionnels	**(0)**	**10 247**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0	36 636
VNC immobilisations cédées	0	0
Autres charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles	**0**	**36 636**
Total	**(0)**	**(26 390)**

Il n'y a plus d'élément comptabilisé sur le semestre dans le résultat exceptionnel suite à l'application du règlement ANC 2022-06.

NOTE 29. IMPÔTS SUR LES BENEFICES

La ventilation de la charge d'impôt est la suivante :

En €uros	30-juin-2026	30-juin-2025
Charge/(produit) d'impôt exigible		
Charge/(produit) d'impôt différé	(5 902)	24 422
Total charges/(produit) d'impôt sur les bénéfices	**(5 902)**	**24 422**

La preuve d'impôt est la suivante :

En €uros	30-juin-2026	30-juin-2025
Résultat courant avant impôt	(63 479)	143 830
Résultat exceptionnel avant impôt	(0)	(26 390)
Résultat consolidé avant impôt	**(63 480)**	**117 440**
Impôt théorique à 25 %	(15 870)	29 360
Réduction d'impôt : CIR et CIM	0	0
Charge d'impôt théorique dans les comptes consolidés	(15 870)	29 360
Charge d'impôt comptabilisé dans les comptes consolidés	**(5 902)**	**24 422**
Différence	**(9 968)**	**4 938**

Justification de l'écart		
Suramortissement MACRON		(13 345)
IDA non reconnus	529	455
ID subventions investissement en CP	9 285	7 575
Autres différences permanentes	155	377
	9 968	**(4 938)**

La société a constaté un actif d'impôt différé net de 1 318 K€ sur la base d'hypothèses de recouvrabilité à 5 années.

A noter que les déficits fiscaux reportables liés à Green Technologie ne sont pas activés.

Il en est de même pour une partie des déficits fiscaux de la société Paulic Meunerie qui correspondent aux frais d'augmentation de capital comptabilisés en déduction de la prime d'émission sans effet d'impôt.

NOTE 30. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En €uros	30-juin-2026	30-juin-2025
Honoraires HT facturés au titre du contrôle légal des comptes	18 470	10 002
Honoraires HT facturés au titre des autres diligences et prestations directement liées		
Total	**18 470**	**10 002**

NOTE 31. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés

Les engagements donnés sont les suivants :

En €uros	30-juin-2026	31-déc.-2025
Nantissements	740 599	858 739
Hypothèques	2 185 238	2 312 371
Effets escomptés non échus		
Total engagements donnés	**2 925 837**	**3 171 110**

Les hypothèques sur l'immobilier et le foncier du site de Saint-Gérand données en garantie des emprunts bancaires concernent les emprunts suivants :

- Emprunt CRCA hypothèque PARI PASSU : 609 K€
- Emprunt BPA hypothèque PARI PASSU : 581K€
- Emprunt BNP hypothèque PARI PASSU : 607 K€
- Emprunt CRCA hypothèque PARI PASSU : 125 K€
- Emprunt BPGO hypothèque PARI PASSU : 133 K€
- Emprunt BNP hypothèque PARI PASSU : 128 K€

La société a donné en garantie les nantissements de matériels sur les emprunts suivants :

- Emprunt CA de 2019 pour 605 K€ : CRD de 235 K€ au 30/06/2026
- Emprunt BPA de 2019 pour 605 K€ : CRD de 236 K€ au 30/06/2026
- Emprunt BNP de 2019 pour 605 K€ : CRD de 232 K€ au 30/06/2026

Et les nantissements des titres Green Technologie sur les emprunts suivants :

- Emprunt BPGO de 2020 pour 100 K€ : CRD de 19 K€ au 30/06/2026
- Emprunt CRCA de 2020 pour 100 K€ : CRD de 19 K€ au 30/06/2026

Engagements financiers – Contrat d'affacturage avec BPCE Factor

L'encours résiduel des créances cédées au 30/06/2026 s'élève à 722 340 €. Le montant du financement accordé par l'affacturage sur ces créances s'élève à 618 508 € déduction faite de 87 281 € correspondant à une retenue de garantie inscrite en "immobilisation financière"

Engagements reçus

Néant

Paulic

meunerie

Paulic Meunerie SA

Moulin du Gouret – 56920 Saint-Gérand

Tél : 02 97 51 40 03

paulicmeunerie.com/investisseurs